

SANMITE®
ACARICIDE / INSECTICIDE
FORMULATION POUDDRE MOUILLABLE

Pour la suppression des acariens et des aleurodes en serre sur les plantes ornementales, les fleurs et les cultures à feuillage décoratif et les acariens sur les poivrons de serre, les concombres de serre et les tomates de serre et sur les plantes ornementales destinées aux produits de pépinière.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF: Pyridabène 75 %

N° D'HOMOLOGATION : 25134
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

Avertissement, contient l'allergène sulfites

DANGER: MORTEL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES, LES VAPEURS OU LA BRUINE DE PULVÉRISATION. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS.

**REPRÉSENTE UN RISQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI.**

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

CONTENU NET:

Gowan®
CANADA

Canyon Group L.L.C.

B.P. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569

Information sur le produit: 1-800-883-1844

INFORMATION GÉNÉRALE

Ce paquet contient du **SANMITE**, un acaricide/insecticide, sous forme de poudre mouillable à 75%, en sachets solubles (PVA) dans l'eau pour supprimer les acariens et les aleurodes en serre sur les plantes ornementales, les fleurs et les cultures à feuillage décoratif et les acariens sur les poivrons de serre, les concombres de serre, les tomates de serre et les plantes ornementales destinées aux produits de pépinière.

L'acaricide/insecticide **SANMITE** agit essentiellement par contact, ainsi un bon recouvrement du feuillage est nécessaire.

L'acaricide/insecticide **SANMITE** donne un effet de choc et une excellente suppression résiduelle. Une bonne évaluation de l'efficacité peut être généralement faite 4 à 7 jours après le traitement.

MODE D'EMPLOI

La solution de l'acaricide/insecticide **SANMITE** est préparée en déposant les sachets PVA de 28 grammes dans l'eau, dans laquelle ils sont dissous permettant ainsi au contenu de se disperser. Après avoir retiré le nombre requis de sachets PVA requis pour l'application, refermer l'enveloppe en vous assurant que la fermeture de sécurité pour les enfants est bien engagée. Ne pas manipuler les enveloppes abusivement ou les exposer à l'humidité car ceci peut causer un bris. Les sachets PVA ne devraient pas devenir humide avant de les ajouter au réservoir du pulvérisateur. Ne pas manipuler les sachets en ayant les mains mouillées ou les gants humides. Toujours refermer le sac d'emballage pour protéger les sachets inutilisés.

Ne pas retirer les sachets solubles dans l'eau de l'emballage lorsqu'ils sont déposés directement dans le réservoir du pulvérisateur. Lorsque l'agitation a débuté, ajouter le nombre requis de sachets selon la dose recommandée. Le temps nécessaire pour dissoudre les sachets dépendra de la température de l'eau et du degré d'agitation.

Ne pas placer les sachets PVA directement dans l'huile diesel, les huiles de dormance ou d'été. Les sachets PVA sont solubles dans l'eau et non dans l'huile.

DOSES DE PULVÉRISATION

Pour les arbres ornementaux, les arbustes, les plantes et les fleurs cultivés en serre. (Voir le tableau 4 pour la liste des espèces de plantes testées pour leur tolérance)

TABLEAU 1: DOSES DE PULVÉRISATION DE L'ACARICIDE/INSECTICIDE SANMITE

INSECTES NUISIBLES	Concentration*	Mode d'emploi
Tétranyque à deux points	142 à 284 grammes de SanMite dans 1000 litres d'eau. Cela équivaut à 5 à 10 sachets PVA** de 28 grammes OU 1 à 2 sachets PVA de 142 grammes dans 1000 litres d'eau.	Appliquez SanMite dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. NE PAS utiliser plus de 1000 litres de solution à pulvériser par hectare. L'acaricide / insecticide SanMite peut être utilisé uniquement aux stades de croissance des plantes pour lesquels une couverture complète peut être obtenue avec un volume de pulvérisation maximal de 1000 L / ha. NE PAS utiliser SanMite dans des applications successives d'acaricides. Utilisez SanMite en rotation avec d'autres acaricides ayant différents modes d'action.
Aleurodes (Patate douce, aleurodes des serres)	284 à 425 grammes de SanMite dans 1000 litres d'eau. Cela équivaut à 10 à 15 (28 grammes) sachets PVA OU 2 à 3 (142 grammes) sachets PVA dans 1000 litres d'eau.	Il faut respecter un délai minimal de 28 jours est requis entre les applications de SanMite.

*: NE PAS appliquer plus de 2 fois par cycle de culture. NE PAS appliquer plus de 8 applications fois par année.

** Formés d'une pellicule d'alcool polyvinylique.

PÉRIODE D'APPLICATION

Traiter lorsque les insectes nuisibles sont immatures ou à un stade vulnérable, que les populations augmentent et avant qu'elles causent des dommages.

TABLEAU 2: DOSES DE PULVÉRISATION POUR LA SUPPRESSION DES TÉTRANYQUES À DEUX POINTS SUR LES POIVRONS, CONCOMBRES ET TOMATES DE SERRES

CULTURE	CONCENTRATION	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATION/ CYCLE DE PRODUCTION	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATION / ANNÉE	INTERVALLE D'APPLICATION MINIMUM	DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE	MODE D'EMPLOI
Poivrons de serre*	284 grammes de SanMite dans 1000 litres d'eau. Ceci équivaut à 10 sachets PVA de 28 grammes OU 2 sachets PVA de 142 grammes dans 1000 litres d'eau.	2	2	30 jours	3 jours	Appliquez SanMite dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. NE PAS utiliser plus de 1000 litres de solution de prière par hectare.
Concombres de serre	284 grammes de SanMite dans 1000 litres d'eau. Ceci équivaut à 10 (28 grammes) sachets PVA OU 2 (142 grammes) sachets PVA dans 1000 litres d'eau.	2	8	28 jours	2 jours	L'acaricide / insecticide SanMite peut être utilisé uniquement aux stades de croissance des plantes pour lesquels une couverture complète peut être obtenue avec un volume de pulvérisation maximal de 1 000 L / ha.
Tomates de serre**	284 grammes de SanMite dans 1000 litres d'eau. Ceci équivaut à 10 (28 grammes) sachets PVA OU 2 (142 grammes) sachets PVA dans 1000 litres d'eau.	2	2	30 jours	2 jours	NE PAS utiliser SanMite dans des applications successives d'acaricides. Utilisez SanMite en rotation avec d'autres acaricides ayant différents modes d'action.

- * Le produit doit être pulvérisé dès l'apparition des tétraniques et avant que le seuil de cinq tétraniques par feuille soit atteint.
- ** Ne pas utiliser de tomates traitées à l'acaricide/insecticide **SANMITE** aux fins de transformation.

TABLEAU 3: DOSES DE PULVÉRISATION POUR LES PLANTS ORNEMENTALES CULTIVÉES À L' EXTÉRIEUR

INSECTES NUISIBLES	CONCENTRATION*		MODE D'EMPLOI
<p>Tétranyque rouge du pommier (<i>Panonychus ulmi</i>)</p> <p>Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)</p> <p>Ériophyide du pommier (<i>Aculus schlechtendali</i>)</p> <p>Acariose du poirier (<i>Epirimerus pyri</i>)</p>	<p>284 grammes de SanMite dans 1000 litres d'eau.</p> <p>Cela équivaut à 10 sachets PVA de 28 grammes OU 2 sachets PVA de 142 grammes dans 1000 litres d'eau.</p>		<p>Appliquez SanMite dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. NE PAS utiliser plus de 1000 litres de solution à pulvériser par hectare. L'acaricide / insecticide SanMite ne peut être utilisé que sur les stades de croissance des plantes pour lesquels une couverture complète peut être obtenue avec un volume de pulvérisation maximal de 1000 L / ha.</p> <p>NE PAS utiliser SanMite dans des applications successives d'acaricides. Utilisez SanMite en rotation avec d'autres acaricides ayant différents modes d'action.</p> <p>Il faut respecter un délai minimum de 28 jours entre les applications de SanMite.</p>

* NE PAS appliquer plus de 2 fois par année.

PÉRIODE D'APPLICATION

Appliquer lorsque les acariens apparaissent pour la première fois et avant que les dommages à la culture soient évidents. L'effet de l'acaricide/insecticide **SANMITE** peut prendre quelques jours avant que les acariens montrent des symptômes. L'acaricide/insecticide **SANMITE** n'est pas un ovicide.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Application par pulvérisateur: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Évitez d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km / h sur le site d'application. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de la Société américaine des ingénieurs agricoles (ASAE S572.1). Des buses à induction d'air doivent être utilisées pour l'application au sol de ce produit. La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au jet d'air: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Évitez d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser directement sur les plantes à traiter. Désactivez les buses pointant vers l'extérieur aux extrémités des lignes et aux lignes extérieures. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km / h sur le site d'application, mesurée à l'extérieur de la zone de traitement du côté au vent.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** utiliser pour lutter contre les parasites aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyage du matériel ou élimination des déchets.

"**NE PAS** laisser les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit entrer lacs, ruisseaux, étangs ou autres eaux ".

Zones tampons:

Les traitements localisés utilisant un équipement portatif NE PAS nécessitent de zone tampon. Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite sous le vent la plus proche des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones boisées, les haies vives, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les nids-de-poule des Prairies, les ruisseaux, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	La zone tampon (mètres) requise pour la protection de:
-----------------------	---------	--

			Habitat d'eau douce aux profondeurs de:		Habitat estuarien/marin aux profondeurs de:		Habitat terrestre
			< 1 m	> 1 m	< 1 m	> 1 m	
Flèche de sol	Ornement extérieur		10	1	1	1	0
soufflage d'air	Ornement extérieur	Stade de croissance tardif	55	30	20	15	0

Pour les mélanges en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits entrant dans la composition du mélange et appliquer à l'aide de la catégorie de pulvérisation la plus grossière indiquée sur les étiquettes de ces produits. .

Les zones tampons pour l'application de ce produit par pulvérisation pneumatique peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Les zones tampons pour l'application d'un pulvérisateur à rampe ne PEUVENT PAS être modifiées à l'aide de la zone tampon Calculatrice.

Pour réduire les eaux de ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones présentant une pente modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques à la suite du ruissellement peut être réduite en incluant une bande filtrante végétative entre la zone traitée et le bord de la masse d'eau.

Pour protéger les pollinisateurs, suivez les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions environnementales.

Pour les plantes ornementales d'extérieur:

TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Pour utilisation en serre: TOXIQUE pour les abeilles et autres insectes utiles. Peut nuire à d'autres insectes utiles utilisés dans la production en serre. Une application nulle lorsque des abeilles ou d'autres insectes utiles se nourrissent dans la zone de traitement.

NE PAS appliquer à l'aide d'un atomiseur manuel ou d'un nébulisateur manuel.

NE PAS utiliser plus de 1000 litres de solution à pulvériser par hectare

**TABLEAU 4: LISTE DES ESPÈCES DE PLANTES TESTÉES
POUR LA TOLÉRANCE AU L'ACARICIDE/INSECTICIDE SANMITE***

Noms communs	Noms scientifiques
Agérate "blue blazer"	<i>Ageratum houstonianum</i>
Alloplectus	<i>Alloplectus nummularia</i>
Allysse maritime	<i>Lobularia maritima</i> "blanc"
Anthurium	<i>Anthurium sp.</i>
Aster "rainbow" Aster "solidago"	<i>Aster sp.</i>
Aucuba du Japon	<i>Aucuba japonica</i>
Azalée	<i>Rhododendron sp.</i>
Bégonia	<i>Begonia semperflorens</i>
Bignone à grandes fleurs	<i>Campsis grandiflora</i>
Épine-Vinette du Japon à feuillage rouge	<i>Berberis thunbergii (atropurpureum)</i>
Buis du Japon	<i>Buxus japonica</i>
Buisson-ardent	<i>Pyracantha coccinea</i>
Cactus de Noël	<i>Schlumbergera bridgesii</i>
Caladium	<i>Caladium sp.</i>
Camélia	<i>Camellia japonica</i>
Célosie crête de coq	<i>Celosia argenta</i> "dwarf mixed"
Centauree	<i>Centaurea cineraria</i>
Chèvrefeuille	<i>Lonicera sp.</i>
Chrysanthème	<i>Chrysanthemum sp.</i>
Codiaeum / croton	<i>Codiaeum variegatum</i>
Coleus	<i>Coleus hybridus</i>
Cornouiller, Cornouiller mâle	<i>Cornus sp.</i>
Cosmos	<i>Cosmos sp.</i>
Cyclamen	<i>Cyclamen persicum</i>
Dahlia	<i>Dahlia sp.</i>
Dieffenbachia	<i>Dieffenbachia sp.</i>
Dracaena	<i>Dracaena marginata</i>
Enkianthus	<i>Enkianthus sp.</i>
Éphémère	<i>Tradescantia albiflora</i>
Épinette de Norvège Nid d'oiseau	<i>Picea abies</i> "nidiformis"
Faux cyprès	<i>Chamaecyparis pisifera</i>
Fougère	<i>Pteris biaurita</i>
Asperge ornementale	<i>Asparagus setaceus</i>
Capillaire	<i>Adiantum sp.</i>
Fuchsia	<i>Fuchsia sp.</i>
Fusain	<i>Euonymus sp.</i>
Gardénia "August beauty"	<i>Gardenia jasminoides</i>
Genévrier	<i>Juniperus sp.</i>
Géranium	<i>Geranium sp.</i>
Gerbera	<i>Gerbera sp.</i>
Gloxinia	<i>Sinningia speciosa</i>

Noms communs	Noms scientifiques
Glycine	<i>Wisteria sp.</i>
Hémérocalle (Lis d'un jour)	<i>Heemerocallis sp.</i>
Hibiscus	<i>Hibiscus sp.</i>
Houx chinois	<i>Ilex cornuta</i>
Houx Burford	<i>Ilex cornuta "Burfordii"</i>
Houx japonais	<i>Ilex crenata</i>
Hydrangée	<i>Hydrangea sp.</i>
Hydrangée du Japon	<i>Schizophragma hydrangea</i>
Hypoestes rose	<i>Hypoestes phyllostachya</i>
Impatiens	<i>Impatiens sp.</i>
Iris miniature	<i>Iris sp.</i>
Jacinthe commune	<i>Hyacinthus orientalis</i>
Kalanchoé	<i>Kalanchoe sp.</i>
Lierre commun "English"	<i>Hedera helix</i>
Lilas	<i>Syringa patula</i>
Lis de pâques	<i>Lilium longiflorum</i>
Lis de calla	<i>Zantedeschia sp.</i>
Lis de la paix, Spathiphyllum	<i>Spathiphyllum sp.</i>
Lis "orange pixie"	<i>Lilium longiflorum</i>
Lobélie	<i>Lobelia sp.</i>
Luzerne	<i>Medicago sativae</i>
Magnolia	<i>Magnolia sp.</i>
Mandevilla rose	<i>Mandevilla sp.</i>
Maranta (Plante de la prière)	<i>Maranta leuconeura</i>
Mufler	<i>Antirrhinum majus</i>
Muscari	<i>Muscari sp.</i>
Oeillet	<i>Dianthus sp.</i>
Oeillet "rose, telstar lavande, telstar blanc"	<i>Dianthus sp.</i>
Oeillet de fleuriste "pallas londerga, pink candy"	<i>Dianthus caryophyllus</i>
Orme	<i>Ulmus sp.</i>
Paume de salon	<i>Chamaedorea elegans</i>
Pavot	<i>Papaver sp.</i>
Pensée	<i>Viola wittrockiana</i>
Pervenche	<i>Vinca sp.</i>
Pétunia "harmony boy"	<i>Petunia hybrida</i>
Pétunia "white cascade"	
Pétunia "white madness"	
Philodendron Nephtytis	<i>Syngonium podophyllum</i>
Phlox vivace	<i>Phlox paniculata</i>
Photinia	<i>Photinia x fraseri</i>
Pied d'éléphant	<i>Beaucarnea recurvata</i>
Pittospore	<i>Pittosporum sp.</i>
Plante aluminium	<i>Pilea cadierei</i>
Poinsettia	<i>Euphorbia pulcherrima</i>
Poirier de Chine "Bradford"	<i>Pyrus calleryana "Bradford"</i>

Noms communs	Noms scientifiques
Potentille frutescente	<i>Potentilla fruticosa</i> "McKay's white"
Pothos	<i>Epipremnum aureum</i>
Pourpier à grandes fleurs	<i>Portulaca grandiflora</i>
Primevère	<i>Primula sp.</i>
Rhododendron "English roseum"	<i>Rhododendron sp.</i>
Rose	<i>Rosa sp.</i>
Sapin de Fraser Sapin noble	Abies fraseri Abies procera
Sauge "landscaper" Sauge "red hot" Sauge "Victoria"	Salvia splendens
Scindapsus	<i>Epipremnum aureum</i>
Schefflera	<i>Schefflera actinophylla</i>
Seringat commun	<i>Philadelphus coronaries</i>
Spirée	<i>Spirea sp.</i>
Tabac ornemental	<i>Nicotiana sp.</i>
Tagètes	<i>Tagetes sp.</i>
Thuja occidentale	<i>Thuja occidentalis, smaragd</i>
Tolmiéa (la poule et ses poussins)	<i>Tolmiea menziesii</i>
Tournesol miniature	<i>Helianthus annuus</i>
Troëne dorée	<i>Ligustrum x vicaryi</i>
Tulipes	<i>Tulipa sp.</i>
Verveine citronnelle Verveine "scarlet romance"	<i>Verbena hybrida</i>
Violette africaine	<i>Saintpaulia ionantha</i>
Viorne "snowball bush"	<i>Viburnum sp.</i>

* Seulement le pétunia (variété White Madness) a démontré un effet néfaste - la couleur change lors de la floraison.

La phytotoxicité de SanMite Miticide / Insecticide a été évaluée sur un large éventail de plantes ornementales; Cependant, il n'a pas été possible d'évaluer toutes les espèces, variétés et cultivars d'importance commerciale parmi les espèces énumérées ci-dessus. Les conditions locales peuvent également influencer sur la sécurité des cultures et peuvent ne pas correspondre à celles sous lesquelles SanMite Miticide / Insecticide a été testé. Appliquez un acaricide / insecticide SanMite sur une petite surface (8 à 12 plants) et évaluez son effet pendant 3 à 5 jours avant de tenter une pulvérisation à grande échelle pour vous assurer qu'aucune phytotoxicité ne se produit. L'acaricide / insecticide SanMite peut laisser des résidus s'il est utilisé à des taux élevés. Voir la section Restrictions et limitations.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques, les plantes, les poissons et les plantes terrestres. Respecter les zones tampons spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**. L'acaricide/insecticide **SANMITE** est nocif pour certains insectes utiles. Ne pas appliquer directement dans les milieux aquatiques. Par milieu aquatique on entend toutes les surfaces d'eau permanentes stagnantes et en mouvement. Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques, les poissons et les plantes aquatiques.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation et par la présence de résidus sur les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures en fleurs et les mauvaises herbes. Minimiser la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats proches du site d'application. Éviter les applications lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans une couverture végétale contenant des mauvaises herbes en fleurs. Pour réduire davantage l'exposition aux pollinisateurs, consultez les directives complètes «Protection des pollinisateurs lors de la pulvérisation de pesticides - Meilleures pratiques de gestion» sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinateurs). Suivez les instructions spécifiques à la culture pour connaître le moment d'application.

Pour les applications sur les cultures qui attirent le plus les pollinisateurs (plantes ornementales d'extérieur) et les cultures où des abeilles gérées sont présentes: NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Pour utilisation en serre: Toxique pour les abeilles et autres insectes utiles. Peut nuire aux abeilles et autres insectes utiles utilisés dans la production en serre. Une application nulle lorsque des abeilles ou d'autres insectes utiles se nourrissent dans la zone de traitement.

TOXIQUE pour les arthropodes utiles. Minimisez la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, tels que les haies et les bois.

TOXIQUE pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observez les zones tampons spécifiées dans les DIRECTIVES POUR UTILISATION.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respectez les zones tampons spécifiées sous MODE D'EMPLOI.

MÉLANGE

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
2. Ajouter le nombre requis de sachets solubles dans l'eau au réservoir.
3. Continuer l'agitation tout en remplissant le réservoir jusqu'au volume désiré.
4. Attendre que les sachets soient complètement dissous avant de débiter la pulvérisation.
5. Diluer l'acaricide/insecticide **SANMITE** dans un volume suffisant d'eau pour permettre une couverture complète du feuillage. S'il y a une formation de mousse, un adjuvant anti-mousse peut être utilisé.

NOTE : Ne pas tenter d'utiliser les sachets PVA directement dans le diesel, l'huile ou les huiles d'été comme dans les pulvérisations à très faible volume (TFV) ou à faible volume (FV). Les sachets PVA sont solubles dans l'eau et non dans l'huile.

La toxicité de l'acaricide / insecticide SANMITE pour les prédateurs ou parasites utiles n'a pas été évaluée. À utiliser avec prudence dans un programme de lutte antiparasitaire faisant appel à des arthropodes utiles.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation.

Ne pas appliquer sous forme de brouillard

Ne pas applique ce produit par voie aérienne.

Ne pas employer des produits contenant du bore car celui-ci empêchera les sachets solubles dans l'eau de se dissoudre. Si des produits contenant du bore on été utilisés dans des applications antérieures, laver soigneusement le réservoir de pulvérisateur conformément aux procédures de nettoyage recommandées.

L'incompatibilité physique, réduit la suppression des insectes nuisibles ou peut résulter en des dommages à la culture suite au mélange de l'acaricide/insecticide **SANMITE** avec d'autres pesticides (fongicides, herbicides, insecticides ou acaricides), des adjuvants ou des engrais. Gowan Company ne propose aucune recommandation quant au mélange en réservoir de l'acaricide/insecticide **SANMITE** avec d'autres produits.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, **SANMITE** insecticide ou acaricide du groupe 21. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'acaricide/insecticide **SANMITE** et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 21. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'acaricide/insecticide **SANMITE** ou les insecticides ou acaricides du même groupe (numéro correspondant au site ou au mode d'action) avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au 1-800-883-1844.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Peut être nocif si avalé. Pour usage externe.
2. Peut être fatal si inhalé. Ne pas inhaler la poussière, la vapeur ou la bruine de pulvérisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
3. Bien se laver après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
4. Portez des vêtements imperméables, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes de protection, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau et une cartouche d'élimination des vapeurs organiques approuvée par NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un bidon approuvé par NIOSH pour les pesticides mélange, chargement, application, nettoyage et réparation. NE PAS pénétrer dans les zones traitées ni autoriser celles-ci à pénétrer dans les zones traitées pendant l'intervalle de 12 heures (intervalle de sécurité). Les employeurs doivent tout mettre en œuvre pour planifier les applications de pesticides et les tâches des travailleurs afin d'empêcher les travailleurs de pénétrer plus tôt dans les zones traitées. Dans des circonstances exceptionnelles, les applicateurs de pesticides certifiés peuvent pénétrer dans les zones traitées pour des tâches de courte durée, sans main-d'œuvre, si au moins 4 heures se sont écoulées depuis l'application et imperméabiliser le vêtement de pluie sur une chemise à manches longues et un pantalon, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes de protection et des gants. (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau et une cartouche d'élimination des vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un bidon approuvé par le NIOSH pour les pesticides est porté. Le temps passé dans la zone traitée ne peut pas dépasser 1 heure par période de 24 heures ou jusqu'à la fin du délai de sécurité.
5. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément de la buanderie domestique avant de les réutiliser.

6. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'usage.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site de CropLife Canada : www.croplife.ca.

Ce produit ne doit être utilisé que par des personnes détenant un certificat ou une licence d'application de pesticide approprié reconnu par l'organisme de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où l'application doit avoir lieu.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme des sites où des personnes, y compris des enfants, peuvent être potentiellement exposées pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les bâtiments publics ou tout autre lieu où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et zones de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, des équipements d'application et des réglages du pulvérisateur.

Dangereux pour l'homme et les animaux domestiques. Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie

NE PERMETTEZ PAS l'entrée ni n'autorisez les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant les intervalles d'interdiction d'entrée spécifiés dans le tableau ci-dessous.

Culture	Activité post-application	Intervalle d'entrée restreint
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

PREMIERS SOINS :

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'urgence concernant un déversement majeur, fuite ou d'incendie, appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300. Pour les urgences médicales composer 1-888-478-0798.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrar un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier avec ou entreposer près de la nourriture humaine ou animale, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain de vidange dans le plancher.
4. Pour éviter la contamination, stockez ce produit à l'écart des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2019-1327
2019-09-10
Sanmite – base panel for booklet permanently attached to foil bag

GROUPE	21	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

SANMITE®
ACARICIDE / INSECTICIDE
FORMULATION POUDRE MOUILLABLE

Pour la suppression des acariens et des aleurodes en serre sur les plantes ornementales, les fleurs et les cultures à feuillage décoratif et les acariens sur les poivrons de serre, les concombres de serre et les tomates de serre et sur les plantes ornementales destinées aux produits de pépinière.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF: Pyridabène 75 %

N° D'HOMOLOGATION : 25134
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

Avertissement, contient l'allergène sulfites

DANGER: MORTEL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES, LES VAPEURS OU LA BRUINE DE PULVÉRISATION. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS.

REPRÉSENTE UN RISQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI.

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

CONTENU NET:

Gowan®
CANADA

Canyon Group L.L.C.
B.P. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569

Information sur le produit: 1-800-883-1844

SANMITE® est une marque de commerce de Nissan Chemical Industries Limited, utilisée par Gowan Company, L.L.C. en vertu d'une autorisation.

2019-1327
2019-09-10
Sanmite – case

GROUPE	21	INSECTICIDE
--------	----	-------------

SANMITE®
ACARICIDE / INSECTICIDE
FORMULATION POUDRE MOUILLABLE

Pour la suppression des acariens et des aleurodes en serre sur les plantes ornementales, les fleurs et les cultures à feuillage décoratif et es acariens sur les poivrons de serre, les concombres de serre et les tomates de serre et sur les plantes ornementales destinées aux produits de pépinière.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF: Pyridabène 75 %

N° D'HOMOLOGATION : 25134
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

Avertissement, contient l'allergène sulfites

DANGER: MORTEL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES, LES VAPEURS OU LA BRUINE DE PULVÉRISATION. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS.

**REPRÉSENTE UN RISQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI.**

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

CONTENU NET:

Gowan®
CANADA

Canyon Group L.L.C.
B.P. 5569
Yuma, AZ 85366-5569

Information sur le produit: 1-800-883-1844

SANMITE® est une marque de commerce de Nissan Chemical Industries Limited, utilisée par Gowan Company, L.L.C. en vertu d'une autorisation.

MODE D'EMPLOI

La solution de l'acaricide/insecticide **SANMITE** est préparée en déposant les sachets PVA de 28 grammes dans l'eau dans laquelle ils sont dissous permettant ainsi au contenu de se disperser. Après avoir retiré les sachets PVA requis pour l'application, refermer l'enveloppe en vous assurant que la fermeture de sécurité pour les enfants est bien engagée.

Ne pas manipuler les enveloppes abusivement ou les exposer à l'humidité car ceci peut causer un bris. Les sachets ne devraient pas devenir humides avant de les ajouter au réservoir du pulvérisateur. Ne pas manipuler les sachets en ayant les mains mouillées ou les gants humides. Toujours refermer le sac d'emballage pour protéger les sachets inutilisés.

Ne pas retirer les sachets PVA de l'emballage excepté que pour les déposer directement dans le réservoir du pulvérisateur.

Ne pas placer les sachets PVA directement dans l'huile de diesel, les huiles de dormance ou d'été. Les sachets PVA sont solubles dans l'eau et non dans l'huile.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Peut être nocif si avalé. Pour usage externe.
2. Peut être fatal si inhalé. Ne pas inhaler la poussière, la vapeur ou la brume de pulvérisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
3. Bien se laver après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
4. Portez des vêtements imperméables, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes de protection, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un bonnet et une cartouche d'élimination des vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un bidon approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides en cours de mélange, application de chargement, nettoyage et réparation. NE PAS pénétrer dans les zones traitées ni autoriser celles-ci à pénétrer dans les zones traitées pendant l'intervalle de 12 heures (intervalle de sécurité). Les employeurs doivent tout mettre en œuvre pour planifier les applications de pesticides et les tâches des travailleurs afin d'empêcher les travailleurs de pénétrer plus tôt dans les zones traitées. Dans des circonstances exceptionnelles, les applicateurs de pesticides certifiés peuvent pénétrer dans les zones traitées pour des tâches de courte durée, sans mai'-d'œuvre, si au moins 4 heures se sont écoulées depuis l'application et imperméabiliser le vêtement de pluie sur une chemise à manches longues et un pantalon, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes de protection et des gants. (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau et une cartouche d'élimination des vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un bidon approuvé par le NIOSH pour les pesticides est porté. Le temps passé dans la zone traitée ne peut pas dépasser 1 heure par période de 24 heures ou jusqu'à la fin du délai de sécurité.
5. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément de la buanderie domestique avant de les réutiliser.
6. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'usage.

7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site de CropLife Canada : www.croplife.ca.

Ce produit ne doit être utilisé que par des personnes détenant un certificat ou une licence d'application de pesticide approprié, reconnu par l'organisme de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où l'application doit avoir lieu.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme des sites où des personnes, y compris des enfants, peuvent être potentiellement exposées pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les bâtiments publics ou tout autre lieu où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et zones de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, des équipements d'application et des réglages du pulvérisateur.

Dangereux pour l'homme et les animaux domestiques. Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie

NE PAS permettrez l'entrée ni n'autorisez les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant les intervalles d'interdiction d'entrée spécifiés dans le tableau ci-dessous.

<u>Culture</u>	<u>Activité post-application</u>	<u>Intervalle d'entrée restreint</u>
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

PREMIERS SOINS :

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En case d'urgence concernant un déversement majeur, fuite ou d'incendie, appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300. Pour les urgences médicales composer 1-888-478-0798.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier avec ou entreposer près de la nourriture humaine ou animale, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain de vidange dans le plancher.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2019-1327
2019-09-10

Sanmite – WSB



SANMITE®
ACARICIDE/INSECTICIDE

COMMERCIAL

Pyridabène 75% formulation poudre mouillable

NO. D'HOMOLOGATION: 25134
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET:



AVERTISSEMENT

POISON

Avertissement, contient l'allergène sulfites

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

Information sur le produit : 1-800-883-1844